boulanger LE CLUB

boulanger LE CLUB +

boulanger LE CLUB INFINITY (1)

Du 01 octobre au 12 novembre 2026

Offre exclusive

pour les porteurs ou ouvreurs du Club, Club+ et Club Infinity(1)

50 € de remise immédiate(2)

à l'achat du four à pizza TEFAL Pronto JM600TE0

ZIMM 1248785

(1) Boulanger Le Club INFINITY est un contrat d'assurance.

(2) Du 01 octobre au 12 novembre 2026, profitez de 50 euros de remise immédiate pour tous les clients membres ou nouveaux membres du Club, Club+ et Infinity pour l'achat du four à pizza Tefal Pronto JM600TE0 (code 1232039). Hors produits vendus en marketplace, produits reconditionnés et vendus en exclusivité sur internet.
Le client bénéficie de la remise offerte par Boulanger, correspondant au produit acheté sur boulanger.com, sur l'application et en magasin.. En adhérant à l'assurance Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulanger. L'assurance Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n°4033 : souscrit par Boulanger SA au capital de 40 611 564€ - 347 384570 RCS Lille Métropole- Siège social : 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000€ situé Parc de la Haute-Borne, 61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n°4033 est déléguée à la société Karapass Courtage : Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000€ - siège social : 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055, en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulanger SA dans les conditions prévues à l'article L 513-1 du Code des Assurances.

boulanger